

L'an deux mille vingt-quatre et les dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 14 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Angélique ROSSI, Maire.

Présents :

Mesdames ALBERT Marie-Christine, CHANTRE Carine, ROCHAS Pascale, ROSSI Angélique
Messieurs BRACHET Jean-Michel, CAILLET Alain, FERREIRA Michel, LAMOUR Jérôme, ROSSIGLIO Dominique, TAVERNA Loïc, VERNEAU Daniel

Absents Excusés avec pouvoir :

HOSATTE Marine pouvoir à Carine CHANTRE
CHEREAU Nathalie pouvoir à TAVERNA Loïc
LAYE Bernard pouvoir à Jean Michel BRACHET
NAHUM André pouvoir à ROCHAS Pascale
MOQUERON pouvoir à Marie Christine ALBERT

Absentes :

Mesdames CARRIER Angélique, SAMOKINE Alicia

Absente excusée : RICHARD Véronique

Secrétaire de séance :

Madame Pascale ROCHAS



Nouveau Tarif du Columbarium :

Madame la Maire donne lecture à l'Assemblée et propose une revalorisation des tarifs suivants :

- concession de 50 ans : 1000 €
- concession de 30 ans : 800 €
- dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €

Madame la Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

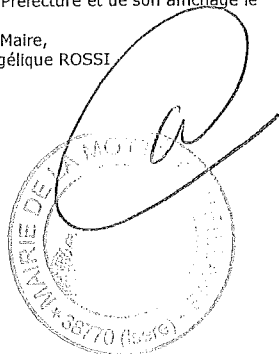
ADOPTENT les tarifs ci-dessus mentionnés

DONNENT toutes délégations utiles à Madame La Maire pour la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission
en Préfecture et de son affichage le

La Maire,
Angélique ROSSI



En Mairie, le 19 mars 2024

Le Maire,
Angélique ROSSI

